



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des aidants qui accompagnent un proche avec un trouble psychique

Question écrite n° 42324

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation critique des aidants qui accompagnent un proche avec un trouble psychique. À l'heure où un Français sur cinq connaît à un moment de sa vie un trouble psychique, les retentissements sur la vie quotidienne des troubles schizophréniques, de la bipolarité, des dépressions sévères, des troubles anxieux, peuvent entraîner des handicaps invisibles, aujourd'hui encore non compensés. Ces troubles restent tabous et génèrent beaucoup d'incompréhension. Les personnes concernées font face à de l'ignorance ou parfois à une peur, aussi bien collective qu'individuelle, qui les exclut de la société. Leur entourage devient alors leur principal soutien pour faire face aux difficultés de leur quotidien et retrouver espoir. Ces proches devenus aidants les accompagnent, luttent avec eux contre la stigmatisation et pour la reconnaissance de leurs droits. Ils représentent plus de 4 millions de personnes et 64 % d'entre eux déclarent que la maladie a eu un impact sur leur propre santé. S'il faut saluer les avancées permises par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 sur le remboursement des séances avec un psychologue, il souhaite connaître les mesures qui peuvent être prises pour repenser la place de l'entourage quand, selon l'Unafam, 71 % des aidants ont le sentiment de ne pas être suffisamment accompagnés dans le parcours de soins de leur proche et que 54 % ne rencontrent jamais l'équipe soignante, les privant ainsi de participer au processus de rétablissement. En outre, il souhaite savoir quelles propositions vont être formulées contre la stigmatisation des troubles psychiatriques. Il est temps que le handicap psychosocial fasse l'objet d'une véritable prise en compte qui pourrait prendre la forme d'un plan entièrement dédié à la santé mentale et la psychiatrie, doté de moyens financiers adaptés aux enjeux de soins et d'accompagnements, piloté par une agence nationale, permettant la coordination entre tous les acteurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42324

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 novembre 2021](#), page 7951

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)